### LA MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE HEMMINGFORD



### Rapport du Maire

## Présentation des faits saillants du rapport financier 2021

Membres du Conseil municipal,

Citoyennes et Citoyens du Village de Hemmingford,

En vertu des dispositions de l'article 176.2.2 du Code municipal du Québec, je vous présente un portrait des faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe, pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2021, tel que vérifié par la firme LLG CPA Inc.

En tenant compte des différents éléments de conciliation à des fins fiscales (amortissement, financement à long terme, remboursement de la dette, affectation, etc.) les états financiers indiquent que la Municipalité a réalisé en 2021 un excédent de fonctionnements de 270 989 \$.

### Dépôt du rapport financier 2021

Lors de la séance ordinaire du 3 mai 2022, le rapport financier de 2021 préparé par firme LLG CPA Inc. a été déposé et présente :

Des revenus de 1 541 495 \$
Des dépenses de 1 255 800 \$
Conciliation à des fins fiscales 14 706 \$

/ incluant appropriation de surplus

Avec un surplus de 270 989 \$

Ce surplus est le résultat d'une saine administration du budget, du contrôle rigoureux des achats, de revenus supplémentaires non prévus (par exemple les droits de mutation) tant au niveau du conseil que de l'administration municipale.

#### Résumé de quelques réalisations 2021

- Terminer les travaux de l'Avenue Champlain ;
- Installation du dek hockey (installation de la surface et achat de nouvelles bandes) ;
- Mise à jour du plan d'intervention pour les infrastructures ;
- Amélioration du pavage sur Bouchard et asphalter une partie de McNaughton ;
- Adoption d'une politique sur l'achat local;
- Adoption d'un nouveau règlement sur les feux extérieurs ;
- Évènements : fête du Canada, marché fermier d'été, maison hantée pour l'Halloween, marché de Noël et dépouillement de Noël ;
- Tenue d'un camp de jour municipal.
- Programmation d'activités sportive, artistique et culturelle hebdomadaire!

# LA MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE HEMMINGFORD



#### TRAITEMENT DES ÉLUS

La Loi sur le traitement des élus municipaux prévoit que le rapport financier de la Municipalité doit contenir une mention de la rémunération et de l'allocation de dépenses que chaque membre du conseil reçoit de la municipalité, d'un organisme mandataire de celle-ci ou d'un organisme supra municipal.

Ainsi, pour l'année 2021, la rémunération annuelle et l'allocation de dépenses pour les membres du conseil se détaillaient comme suit (le salaire de base et la rémunération pour les comités ne sont accordés aux conseillers que s'ils sont présents. L'allocation de dépense quant à elle est accordée, peu importe la présence, puisqu'elle vise à compenser les charges inhérentes aux fonctions d'un conseiller municipal) :

MUNICIPALITÉ	RÉMUNÉRATION	ALLOCATION DE DÉPENSES
Maire	338,28 \$ par séance (13 séances)	2 198,82 \$
	128,80 \$ par comité (maximum 18 comités rémunérés).	
Conseillers	128,80 \$ par séance (13 séances)	805.12 \$
	128,80 \$ par comité (maximum 18 comités rémunérés).	
Conseiller - représentant au CA de l'OMH	157,06 \$ pour un maximum de 8 CA	
MRC JARDINS-DE- NAPIERVILLE	RÉMUNÉRATION	RÉMUNÉRATION ADDITIONNELLE (COMITÉ)
Maire	396 \$ par séance	312 \$ par comité

Le règlement no.304, 304-1 et 304-2 concernant le traitement des élus est disponibles sur le site internet de la Municipalité au <a href="https://www.hemmingford.ca/village">www.hemmingford.ca/village</a> sous l'onglet Documents administratifs / Règlements.

#### **CONCLUSION**

La santé financière de la Municipalité du Village de Hemmingford se porte bien grâce à des efforts d'amélioration continus. Nous travaillons tous très fort, les employés, les membres du conseil municipal et moi-même, afin de vous offrir des services de qualité dans le respect de notre cadre financier.